



COMMUNICATION SUR LES DECISIONS MUNICIPALES DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOUT 2024

La Municipalité décide :

- De procéder à l'assermentation de MM. Sacha Vuadens et François Raval.
- > De ne pas accepter l'offre pour la prestation eDéménagement.
- De désigner Mme Nathalie Guignard Pidoux en qualité de déléguée au Conseil intercommunal du Réseau des Toblerones.
- D'accepter un devis pour le nettoyage de certains ouvrages du réseau d'eau.
- De préaviser favorablement les rapports d'enquête de plusieurs candidats à la naturalisation suisse.
- Du choix du nouveau bureau technique.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De désigner Mme Nathalie Guignard Pidoux en qualité de représentante temporaire au Syndicat Communal de Bassins.
- > D'accepter un devis pour la réfection de murets en pierres sèches.
- D'étudier la faisabilité de changements de circulation au Châtelard.
- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à la suite d'obtention de la nationalité suisse de plusieurs personnes.
- De valider le contrat de travail de l'intendante de la cantine.
- > De valider le contrat de travail de la directrice pédagogique de l'UAPE.
- De valider la pose d'un chauffe-eau dans les toilettes du rez-de-chaussée du bâtiment de l'administration communale à la suite de la visite de l'OFCO.
- De renoncer à un droit de préemption au sens de l'article 31 LPPPL.

- De mandater un bureau d'ingénieur pour le lancement d'un appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin de la Trappe.
- De désigner M. Marc Mazzariol en qualité de délégué suppléant au Conseil intercommunal du Réseau des Toblerones.
- > De la fermeture du jardin d'enfants le mercredi matin en raison du peu d'inscriptions ce matin-là.
- De valider l'échéancier des envois des factures d'eau et de déchetterie.
- D'accéder à la demande de la préposée au contrôle des habitants de baisser son taux de travail de 60% à 50% dès le mois de septembre.
- D'effectuer les travaux urgents et de prendre contact avec les différentes assurances concernant des dégâts à la route de Châtillon faisant suite aux intempéries.
- > De valider les différents avenants et contrats des collaborateurs de l'UAPE.
- D'accepter la mise à disposition d'un espace de travail pour un artiste, les conditions sont énumérées dans un contrat.
- De valider des demandes de manifestation sur le territoire communal.
- De remettre des entrées à la piscine de Bassins comme lots pour la Fête de la Vigne à Nyon.
- De valider un devis pour la remise en état de deux parcelles à la suite des intempéries.
- De valider le contrat du terminal de paiement du nouveau distributeur de cafés de la piscine, avec option Twint.
- De mandater un organisme chargé d'étudier la sécurité des routes menant à l'école.
- De préaviser positivement à une demande de licence d'exploitation à la suite du traitement de cette demande effectué par la Police cantonale du commerce.
- D'autoriser une aliénation d'une propriété conformément à la LPPPL.

Au nom de la Municipalité :

Le Vice-syndic :

Denis Currat

Le Secrétaire municipal

Sacha Vuadens